



**Délibération n° 2024-028**  
**Comité syndical du 10 juillet 2024**

**REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET DU SPA**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 10 juillet, à 14h à la Maison du Département, à Quimper.

**Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

<b>Présents avec voix délibérative</b>	<b>Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Jean-Luc TANNEAU, Jean-Michel GAGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT</b>
<b>Excusés</b>	<b>Anne MARECHAL, Bernard PELLETER, Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE</b>
<b>Excusés ayant donné pouvoir</b>	<b>Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Sandrine MANUSSET</b>

Représentant 19 voix

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération n°2024-004 du 23 janvier 2024, le Syndicat mixte a opté pour une gestion pluriannuelle (dite gestion en autorisation de programme/crédits de paiement AP/CP) des projets d'investissement. Ce mode de gestion permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année d'exercice.

Le Syndicat mixte a créé trois autorisations de programme regroupant plusieurs opérations prévues au plan pluriannuel de travaux :

2024001- Opérations de confortement et de sécurisation des infrastructures portuaires

2024002 - Bâtiments, toitures

2024003 - Projet de développement de la plaisance d'Audierne

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération 2024-002 du 23 janvier 2024, une délibération du Comité syndical est nécessaire pour toute nouvelle affectation d'une opération à l'AP correspondante ainsi que pour toute révision d'une AP (constituant soit en une augmentation soit en une diminution de la limite des dépenses supérieures autorisées).

**En conséquence,**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2024-002 portant adoption d'un règlement budgétaire et financier

Vu l'ajustement des crédits de paiement présenté en annexe,

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical :**

**DECIDE**

- De valider les révisions sur les autorisations de programme telles que présentées en annexe,

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille**



**Maël DE CALAN**





AP/CP n° 2024002 – Bâtiments, toitures

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (TTC)					AP votées					CP - 2024	CP - 2025	CP - 2026	CP - 2027	CP - 2028	
Vote des AP												Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	
		Délibération du 23/01/24					24 818 700					11 400 700	6 389 000	4 003 000	716 000	2 310 000	
		Révision DM1 du 10/07/24					25 878 700					9 452 700	4 316 000	6 524 000	3 276 000	2 310 000	
AD009I	AUDIERNE	Réfection de la toiture de la criée					960 000					960 000					
		Révision DM1 du 10/07/24					675 000					675 000					
CC001Ib	CONCARNEAU	Modernisation de la criée - Réaménagement de la criée					2 996 000					2 696 000	300 000				
		Révision DM1 du 10/07/24					3 752 000					1 876 000	1 876 000				
CC001Ic	CONCARNEAU	Modernisation de la criée - Réfection des toitures - phases 1 et 2					5 380 000					1 140 000	2 180 000	2 060 000			
		Révision DM1 du 10/07/24					5 395 000					165 000	990 000	2 180 000	2 060 000		
CC010I	CONCARNEAU	Réfection du local de stockage					48 000					48 000					
DZ006I	DOUARNENEZ	Réfection des toitures de la criée - Douarnenez					2 420 000								110 000	2 310 000	
GV001Ib	LE GUILVINEC	Modernisation des installations de la criée - Réfection des menuiseries					2 030 000					40 000	1 990 000				
		Révision DM1 du 10/07/24					2 030 000					0	40 000	1 990 000			
GV007I	LE GUILVINEC	Réfection des toitures de la criée					5 020 000					5 020 000					
		Révision DM1 du 10/07/24					5 580 000					5 312 000	268 000				
LS001Ia	LESCONIL	Construction du bureau du port					201 700					100 700	101 000				
LS009I	LESCONIL	Remplacement de portes et huisseries de l'ancienne criée					60 000								60 000		
LY002I	LOCTUDY	Réfection des toitures de la criée - phases 1 et 2					2 217 000					806 000	911 000	500 000			
		Révision DM1 du 10/07/24					2 231 000					686 000	134 000	911 000	500 000		
SG002I	ST GUE PENMARCH	Reprises du bâtiment "administration" - toiture, menuiseries, béton					440 000							20 000	420 000		
SG003I	ST GUE PENMARCH	Reprises toiture/bardage du bâtiment de traitement des eaux usées					50 000					50 000					
SG007I	ST GUE PENMARCH	Reprises toitures/étanchéités de la criée					1 914 000						667 000	1 247 000			
SG008I	ST GUE PENMARCH	Rénovation du bâtiment ex-SNSM					132 000							6 000	126 000		
SI001I	SIEGE	Travaux de rénovation des bâtiments					760 000					540 000	110 000	110 000			
SI002I	SIEGE	Confortement de la falaise du parking Nord					70 000						70 000				
SI003I	SIEGE	Solarisation des toitures					120 000						60 000	60 000			

AP/CP n° 2024003 – Développement de la plaisance d’Audierne

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (TTC)	AP votées	CP - 2024		CP - 2025		CP - 2026		CP - 2027		CP - 2028	
			Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	Budgétisé	
	Vote des AP	5 611 000	307 000	307 000	2 705 000	2 292 000	0					
		5 611 000	350 000	205 000	2 770 000	2 286 000	0					
		5 611 000	307 000	307 000	2 705 000	2 292 000						
AD0041	AUDIERNE	5 611 000	350 000	205 000	2 770 000	2 286 000						

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 029-200076669-20240716-2024\_028-DE